

**F.C.N.A**  
**Fédération Cantonale Neuchâteloise des Accordéonistes**

**Ventes diverses**  
**Cahier des charges**

- 1) Dans le but d'apporter des recettes supplémentaires à la caisse de la FCNA, le comité cantonal pourra mettre sur pieds des ventes diverses.
- 2) Le bénéfice des ventes est intégralement versé à la caisse de la FCNA.
- 3) Le comité soumettra le cahier des charges à l'assemblée générale de la FCNA.
- 4) L'organisation de chaque vente sera approuvée en principe par l'assemblée générale de la FCNA ou par le comité en cas d'opportunité ou d'urgence.
- 5) Le comité s'adjoindra des aides qui seront fournies par toutes les sociétés de la FCNA en fonction des besoins.
- 6) Ces aides pourront avoir des fonctions d'organiseurs selon le genre et le lieu de la vente.
- 7) Toutes les personnes impliquées dans ces ventes travaillent bénévolement.
- 8) Les frais inhérents à l'organisation seront pris en charge par la F.C.N.A